



La santé pour le mieux-être des enfants et des jeunes





Au nom de notre association, la Direction Générale est heureuse de vous présenter le projet collectif des établissements de notre association qui accueillent dans 17 sites de consultations, les enfants, les jeunes et les familles du Val-de-Marne et de la Seine-Saint-Denis.

Cette brochure poursuit un double objectif :
- faire connaître notre offre de soins, nos engagements et le droit des personnes
- améliorer et adapter les soins aux réalités des enfants, de leurs familles et des institutions qui les accompagnent.

En vous remerciant de nous faire savoir vos suggestions et vos critiques. Vous contribuerez ainsi à notre démarche collaborative et continue d'amélioration de la qualité.

Didier Malhomme
Directeur Général Adjoint
Directeur du pôle CMPP/CMP/BAPU

directiongenerale@dapsi.fr



**45 années de soins
de santé et
d'accompagnement
des enfants**

**17 sites
15 CMPP
2 CMP
3 BAPU**

3808 enfants

**53000 actes dispensés
en 2014**

180 salariés (115 ETP)

**9 Millions d'euros
de budget annuel**

à qui s'adressent nos consultations?



**Tous les enfants
et jeunes adultes,
entre 0 et 20 ans**

leurs famille et leurs proches



L'enfant est reçu sous
la responsabilité d'un
médecin psychiatre

- sur simple demande de la famille
- sur le conseil de son établissement scolaire
- sur sa propre initiative s'il est étudiant majeur





POUR QUI ?

- Le CMPP est un lieu de consultations et de soins pour les **enfants et adolescents de la naissance à 20 ans**.
- Notre équipe pluridisciplinaire vous accueille en entretien avec votre enfant.

POUR QUOI ?

- L'enfant rencontre des difficultés :
- dans son développement,
 - avec les apprentissages,
 - dans les relations avec son entourage
 - dans des situations qui peuvent être sources de souffrance ou d'inquiétude pour lui-même et pour sa famille.

COMMENT ?

Accueil : au secrétariat par téléphone ou sur place.

La secrétaire accueille les familles, assure le suivi administratif du dossier et reste disponible pour répondre à toute question à ce sujet.

CONDITIONS

PRISE EN CHARGE 100%

En effet, les soins sont pris en charge à 100% par les caisses de sécurité sociale, ce qui dispense de l'avance des frais.

Important : apporter lors du premier rendez-vous une attestation d'affiliation à la sécurité sociale à jour.



POUR QUI ?

- Le CMP est un lieu de consultations et de soins pour les **enfants et adolescents de la naissance à 20 ans**.
- **Dans un CMP, vous retrouverez les services proposés en CMPP avec les spécificités suivantes :**

POUR QUOI ?

- Le CMP est un service public des Hôpitaux
- Accueil d'urgence
 - Suivi ambulatoire en complément d'un parcours d'hospitalisation
 - Prise en charge ambulatoire

COMMENT ?

- Les CMP offrent des **groupes thérapeutiques et éducatifs**
- L'équipe médicale est renforcée par des infirmiers et des éducateurs

CONDITIONS

PRISE EN CHARGE 100% SANS CARTE VITALE

La Carte Vitale n'est pas nécessaire pour l'accès aux services des CMP.



POUR QUI ?

Le BAPU reçoit des **étudiants** souhaitant une aide psychologique. Mal-être, stress face aux examens, difficultés relationnelles, isolement...

POUR QUOI ?

- Nous proposons :
- Des consultations thérapeutiques
 - Des psychothérapies individuelles d'orientation analytique
 - Des entretiens avec un médecin psychiatre
 - Eventuellement des entretiens familiaux
 - Si besoin une aide peut être proposée en orthophonie

COMMENT ?

Accueil : l'étudiant s'adresse directement au secrétariat pour prendre rendez-vous.

Les 1ers entretiens assurés par un psychiatre ou un psychologue permettent de préciser la demande de l'étudiant et de lui donner suite.

La démarche est confidentielle.

CONDITIONS

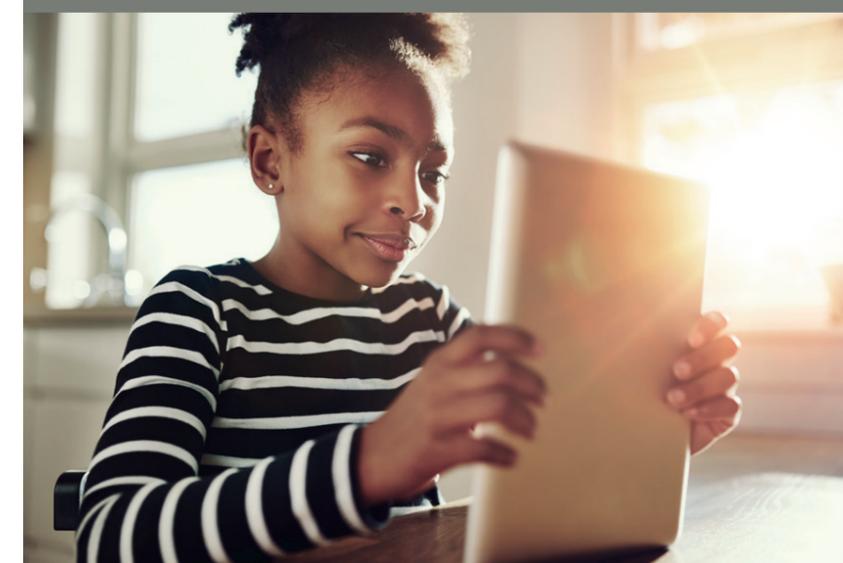
PRISE EN CHARGE 100%

Libre choix du centre le plus proche de vos activités

CMPP, BAPU ou CMP, comment choisir son établissement ?



Les jeunes adultes étudiants sont accueillis dans les BAPU



Les enfants accompagnés de leur famille seront accueillis dans les CMP ou CMPP selon les cas

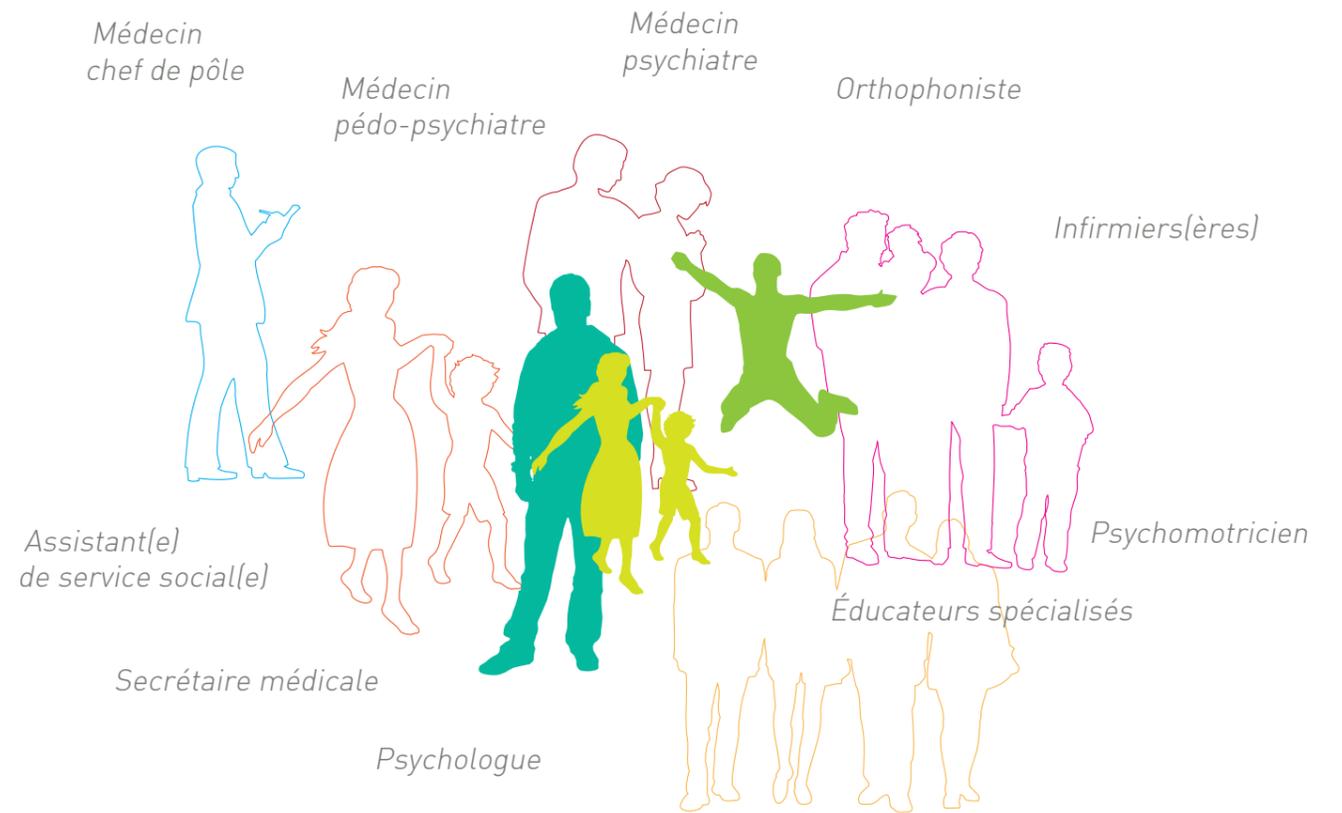
L'APSI, à vos côtés.

Nous sommes à votre disposition pour aider, soutenir, soigner l'enfant ou le jeune adulte, tout en le maintenant dans son milieu familial, scolaire, professionnel ou social.



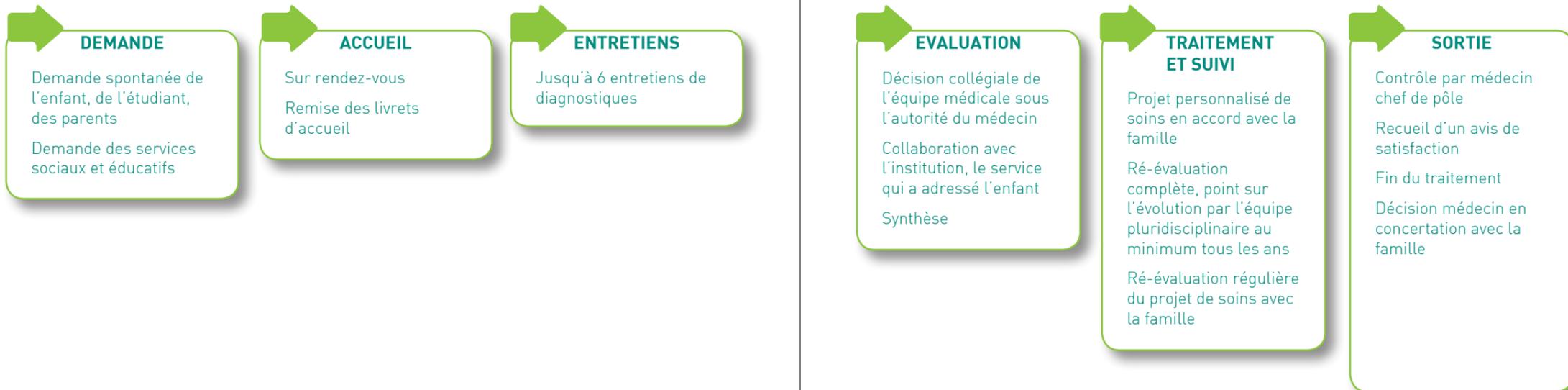
Une offre diversifiée et adaptée

- Une **diversité de prise en charge** sur les plans médical, thérapeutique, pédagogique et social.
- Un **suivi individualisé** : Psychothérapie, aide psychomotrice, rééducation orthophonique, psychodrame ou relaxation...
- **Prise en compte de l'environnement** familial, scolaire et social par nos équipes
- Un accueil par des secrétaires médico-sociales expérimentées et qualifiées



Une équipe pluridisciplinaire

Le parcours patient



CONTEXTE JURIDIQUE



Le fonctionnement des C.M.P.P. est décrit par le décret 63-146 du 18 février 1963 créant l'annexe 32, puis complété par la circulaire 35 bis SS du 16 avril 1964.



Le fonctionnement des C.M.P.P. est décrit par le décret 63-146 du 18 février 1963 créant l'annexe 32, puis complété par la circulaire 35 bis SS du 16 avril 1964.



Le fonctionnement des C.M.P.P. est décrit par le décret 63-146 du 18 février 1963 créant l'annexe 32, puis complété par la circulaire 35 bis SS du 16 avril 1964.

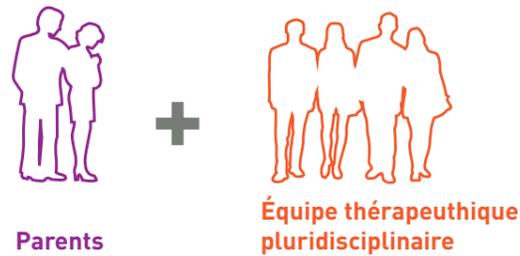
ACCUEIL ADMINISTRATIF

Dans tous nos établissements, la charte des droits et libertés de la personne accueillie est remise par le secrétariat à la famille ou à l'étudiant avec le livret d'accueil, ainsi que le règlement de fonctionnement.

Les clés de la réussite



L'alliance pédagogique



Les parents jouent un rôle stratégique tout au long du parcours de l'enfant. Ils doivent être demandeurs des services de nos accompagnements ou soins. Ils doivent être partie prenante de l'accompagnement. Ce sont les clés de la réussite de tout traitement. Notre équipe met en place un véritable **pacte thérapeutique** avec la famille.

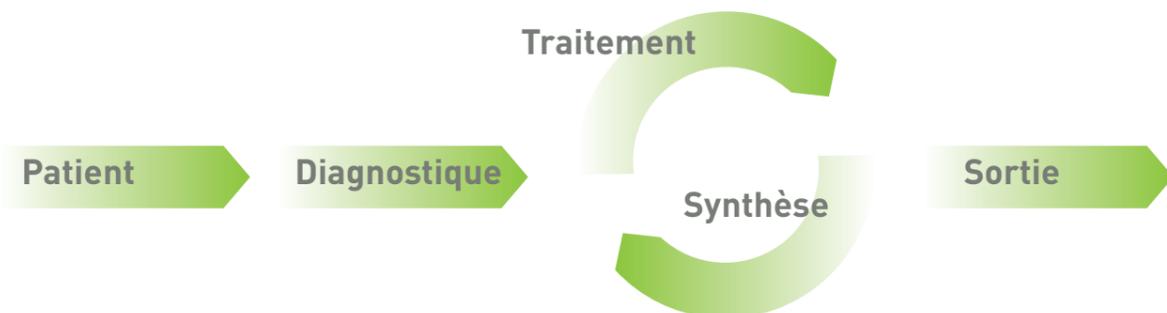
Une équipe médicale et paramédicale d'envergure

L'APSI est constituée de 180 employés dont 150 personnels médicaux diplômés et qualifiés. Pour offrir toujours les traitements les plus efficaces, nos médecins et personnels paramédicaux suivent un programme strict de formation professionnelle continue.



CMPP, CMP et BAPU, des équipes dirigées par des médecins, des solutions adaptées à chaque patient.

Le projet thérapeutique personnalisé



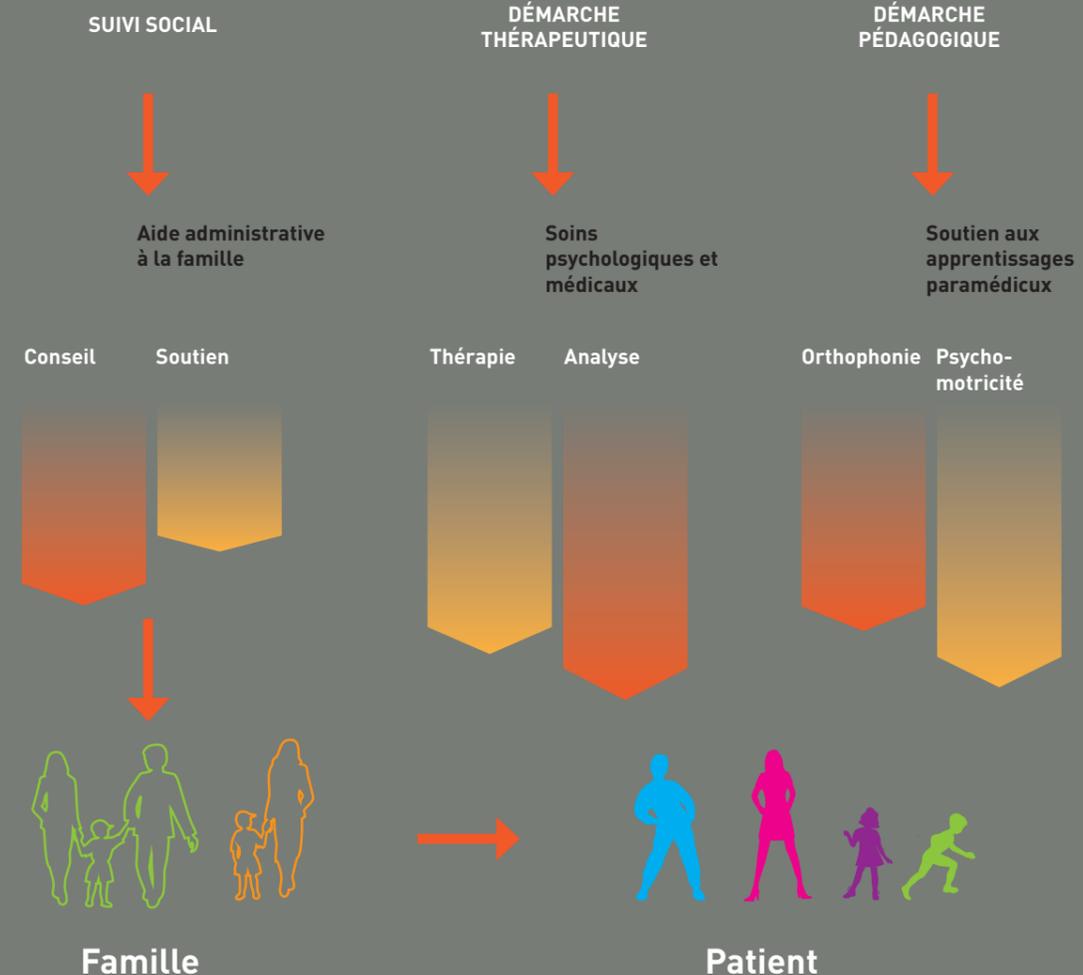
Une démarche éthique

Notre association a mis en place un **projet institutionnel** qui décrit et contrôle son fonctionnement. Il est le garant de notre éthique, du respect des droits de nos patients; il est notre engagement pour offrir le meilleur encadrement de santé.



DIAGNOSTIQUE ET SYNTHÈSE

Un suivi personnalisé



Centres spécialisés

Équipe médicale pluridisciplinaire

Éthique association, projet institutionnel

Des personnels soignants diplômés et formés spécialement

Traitement sous autorité médicale

Traitements adaptés

Des centres de proximité

Suivi dans le temps

Famille et équipe médicale au service de la santé de l'enfant

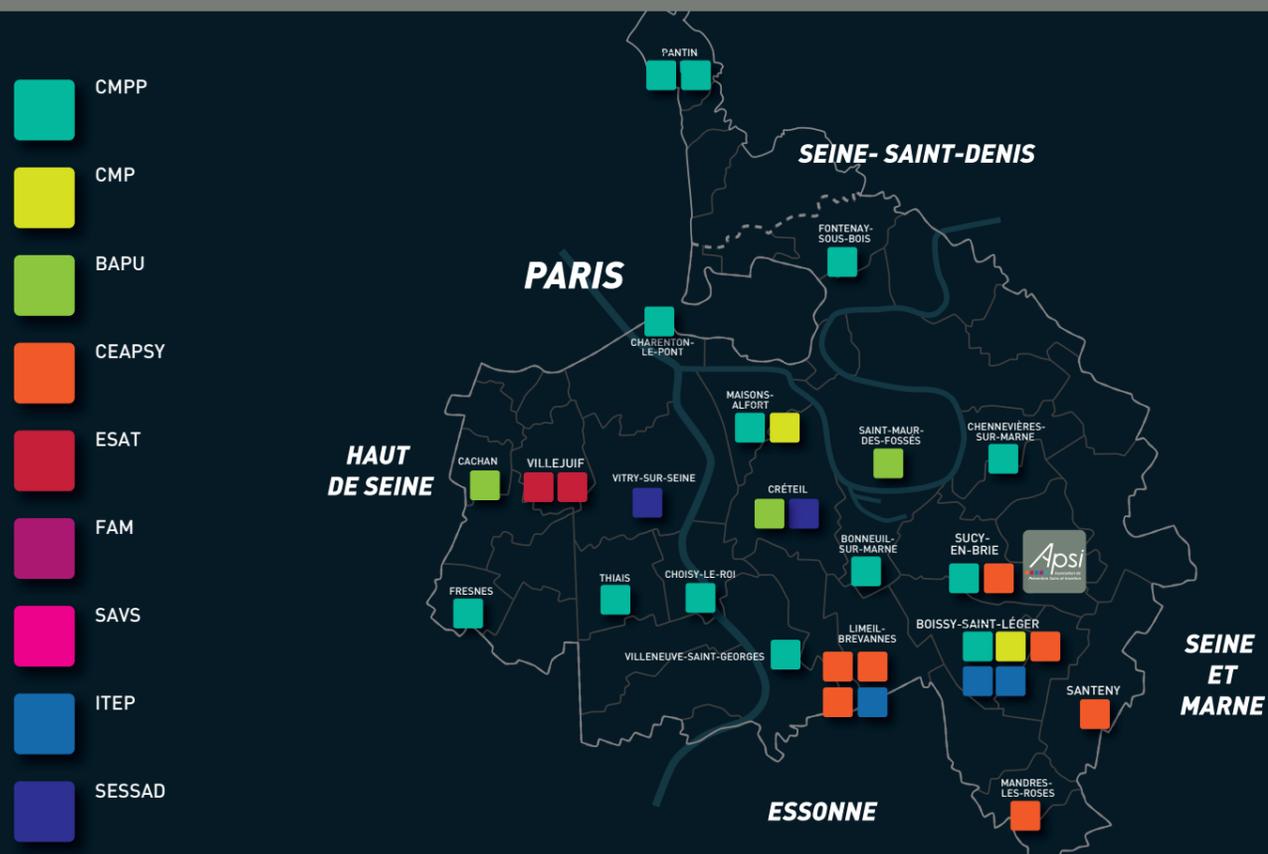
Excellence de la qualité des soins

La synergie des compétences

C'est en s'appuyant sur la complémentarité et le professionnalisme de nos équipes mais aussi en tirant l'enseignement des spécialités de chaque pôle de soins que nous sommes heureux de pouvoir trouver **pour chaque patient, le meilleur traitement**. Nos équipes échangent avec le siège régulièrement. Chaque mois, les médecins directeurs d'établissements se réunissent pour échanger sur les dossiers, faire part de la diversité des problématiques rencontrées et **définir ensemble les diagnostics les plus pointus**.

Formation continue et débats ouverts avec les usagers

Nos équipes bénéficient d'une formation continue permanente. En parallèle de la formation en interne, nous avons mis en place des formations collectives, ainsi que des débats ouverts avec nos partenaires institutionnels et les représentants de nos usagers.



Proximité

Une stratégie de proximité et de facilité d'accès

La **présence sur le territoire** des centres CMPP/BAPU/CMP nous permet d'offrir un **soin de proximité, ambulatoire** quels que soient les diagnostics et les spécificités de chaque famille. Nous proposons 17 centres répartis sur un territoire concentré, proches des transports publics et faciles d'accès.

Un tissu de partenaires sur le territoire

Nous avons mis en place des relations de confiance avec les acteurs locaux :

- Prise en charge par la CPAM des villes
- Conventions avec le département

Complémentarité

13 CMPP, 3 BAPU, 2 CMP

1 ESAT
Etablissement Service d'Aide par le Travail

1 SAVS
Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

2 FAM
Foyers d'accueil médicalisés pour adultes

2 SESSAD
Pour le soins et l'accompagnement des enfants

1 ITEP
Pour le soins et l'accompagnement des enfants

1 CEAPSY
Centre d'Écoute et d'Accueil sur les troubles PSYchiques

Apsi

Association de
Prévention Soins et Insertion



Direction des pôles CMPP/CMP/BAPU

1, rue de l'Yser
94 370 Sucy en Brie

Tél.: 01 56 74 21 00

www.APSI.fr
www.apsi-BAPU.com